

DOCUMENTATION RELATIVE À UN PROJET DE CATÉGORIE B – PROJET DE SHACK LAKE

1.0 DESCRIPTION DU PROJET

Gerald (Jerry) Blakely prévoit extraire environ 700 tonnes de syénite noire, brune et verte à l'endroit d'un emplacement d'essai décrit à la page 7 du rapport de demande dans le but d'évaluer la qualité marchande des matériaux comme pierres de taille. La quantité de matériaux d'échantillonnage qui seront excavés et extraits ne dépassera pas 700 tonnes et la quantité de stériles qui seront excavés ne dépassera pas 300 tonnes.

2.0 BUT DU PROJET

Si l'analyse des matériaux d'échantillonnage produit des résultats positifs aux premières étapes du projet, on prévoit que moins de la moitié de la quantité de matériaux d'échantillonnage et de stériles sera excavée en vertu de l'autorisation d'analyser la teneur en minéraux. Dans ce cas, le promoteur déposerait le rapport final relatif à l'autorisation d'analyser la teneur en minéraux et passerait au stade de la production en vertu de la *Loi sur les ressources en agrégats*.

3.0 CONSULTATION

3.1 Consultation réalisée

L'auteur de la demande a établi les premiers contacts par courriel et par correspondance et a fait un suivi téléphonique avant de soumettre la demande d'autorisation d'analyser la teneur en minéraux. Le MDNM a confirmé qu'aucune préoccupation n'a été soulevée relativement au projet.

3.2 Commentaires reçus

La PN des OPR, la PN de PM, le SNSMC-MNO et la nation métisse indépendante RSMIN n'ont pas signalé de préoccupations particulières quant à la région visée par le projet et souhaitent que l'auteur de la demande les tienne au courant s'il donne suite au projet. La Ville de Marathon donne son plein appui au projet comme en atteste l'exposé au conseil municipal du 9 juin 2014.

4.0 INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

La région visée a déjà été perturbée dans le cadre d'activités d'exploration de minéraux comportant le décapage du substratum rocheux et l'échantillonnage en vertu du permis d'exploration initiale PR-13-10295. Les changements de niveau près des fosses demeureront semblables aux reliefs avoisinants. Les effets produits par la poussière et le bruit devront être minimes puisque l'auteur de la demande a signalé qu'il utilisera des méthodes d'extraction par scie à fil diamanté plutôt que des explosifs et de la machinerie lourde.

5.0 AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Ce projet procurera des emplois temporaires au stade d'échantillonnage et offre la possibilité d'emplois à plus long terme s'il passe au stade de la production. Si l'on donne suite à plusieurs de ces projets de pierres de taille dans un proche avenir, une installation régionale de fabrication pourrait être construite, entraînant ainsi de plus grandes

retombées aux chapitres de l'emploi et de l'économie. Il y aura d'autres perturbations minimales de l'emplacement d'essai (c'est-à-dire sur moins de un hectare).

6.0 ANALYSES

6.1 Mesures correctives

sans objet

6.2 Méthodes de rechange

sans objet

6.2 Études

sans objet

6.4 Surveillance des incidences futures

L'emplacement fera l'objet d'inspections en vertu des règlements de l'Ontario 308/12 et 240/00 et de la *Loi sur les ressources en agrégats* si le projet passe au stade de la production.

7.0 EXIGENCES RELATIVES AUX ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES DE PORTÉE GÉNÉRALE

Affichage de l'avis au Registre environnemental. Examen de la proposition par les organismes compétents, la Ville de Marathon et les groupes autochtones susceptibles d'être touchés.

8.0 ANNEXES

SANS OBJET